

## Conseil d'administration

du 30/06/2004

### II-Questions budgétaires et financières

#### 3 – Lutte contre les inondations : Travaux d'aménagement de la confluence Oust-Vilaine – Maîtrise d'œuvre : Demande de subvention au FEDER

Par délibération en date de 2003, le Conseil d'administration de l'IAV a décidé de lancer un marché de maîtrise d'œuvre pour la réalisation des travaux d'aménagement de la confluence Oust / Vilaine sur les secteurs de Redon et Rieux, et sollicité de l'Etat, de la Région Bretagne et du FEDER les subventions prévues dans le cadre de la lutte contre les inondations.

La première phase de la mission de maîtrise d'œuvre se limite aux études du projet et aux dossiers réglementaires.

##### 1. Coût de cette première phase

Celle-ci concerne les éléments de mission « études préliminaires », « études avant-projet » et « dossiers réglementaires » du marché de maîtrise d'œuvre qui ont été inscrits au budget principal de l'exercice 2004, section d'investissement, pour un coût prévisionnel total de 600 000 € HT, soit 717 600 € TTC.

##### 2. Plan de financement de cette première phase

- |   |           |
|---|-----------|
| - subvention de la région Bretagne :<br>10% du coût prévisionnel<br>Contrat de plan Etat – Région<br>Avenant N°1 du 05 – 02 – 2003 à la convention modificative « Prévention des risques liés aux inondations » | 60 000 €  |
| - subvention de l'Etat :<br>30% du coût prévisionnel<br>Contrat de plan Etat – Région<br>Avenant N°1 du 05 – 02 – 2003 à la convention modificative « Prévention des risques liés aux inondations »             | 180 000 € |
| - subvention du FEDER :<br>50% du coût prévisionnel   | 300 000 € |
| - autofinancement de l'IAV :<br>10% du coût prévisionnel  | 60 000 €  |

### 3. Calendrier de cette première phase

Le déroulement prévisionnel a été ainsi établi

- commencement des études : 1<sup>er</sup> juillet 2004
- fin prévisionnelle de la première phase de maîtrise d'oeuvre : 30 septembre 2005.

**Après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration, à l'unanimité :**

**•approuve l'ensemble de ces propositions, et notamment confirme sa demande de financement auprès de l'Etat, de la Région Bretagne et du FEDER ;**

**•autorise le Président à engager toutes démarches et signer toutes pièces afférentes.**

**Pour extrait conforme,**

**Le Président**

**Yvon MAHE**